RÉPUBLIQUE FRANÇOISE.

ARRÊTÉ

DU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE,

Pour la Fête funèbre votée à la mémoire de JEAN-BAPTISTE MEUSNIER,

Et des Guerriers morts à la défense de la Liberté.

Du 24 Août 1793, l'an deuxième de la République Françoise,

JEAN-BAPTISTE MEUSNIER, né à Tours le 19 Juin 1754, mort à Mayence le 13 juin 1793, l'an 2 de la République françoise, savant distingué, bon général, vertueux républicain, a paru à ses camarades et à ses concitoyens mériter qu'ils sollicitent pour sa mémoire précieuse aux savans, aux guerriers et à tous les amis de la liberté, les honneurs du Panthéon.

En attendant cette justice, que la Nation sans doute lui rendra, les citoyens de Tours s'empresseront de profiter de la réunion de la brave garnison de Mayence, pour célébrer tous ensemble, dans une fête funèbre, le souvenir de ce grand homme et de ceux qui comme lui ont eu la gloire de mourir en défendant la liberté de la Patrie.

Case folio FRC 985r no. 4

THE NEWBERRY LIBRARY

Le Conseil-général du Département, applaudissant à la demande qui lui a été faite à ce sujet par la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Tours, sur le rapport qui lui a été fait par un de ses membres, et après avoir entendu le Procureur-Général-Syndic, arrête ce qui suit :

Le Conseil du Département appuiera par une pétition auprès de la Convention nationale, la demande que la Société populaire se propose de faire pour que les honneurs du Panthéon soient accordés à la mémoire de Jean-Baptiste Meûnier.

L'une des rues de la Ville de Tours, portera le nom de rue de Jean-Baptiste Meûnier.

Mardi 27 de ce mois, il sera célébré à Tours une fête funèbre pour honorer la mémoire de ce grand homme et des autres guerriers morts ainsi que lui en défendant la Liberté de la Patrie.

Les Autorités constituées et les Chefs de la force armée seront invités à se rendre à sept heures précises du matin, à la Maison commune, ainsi que les Sexagénaires, les Instituteurs, et Professeurs et leurs Éleves, et la Société populaire.

Les Représentans du Peuple et les Commissaires auprès de la garnison de Mayence, seront invités de s'y rendre pareillement.

La compagnie des Vétérans Nationaux, celle des Vétérans Gardes-Nationaux, la Garde Nationale à pied et à cheval, l'Artillerie, la Garnison de Mayence, et des détachemens de toutes les armes campés ou stationnés à Tours, se rassembleront sur la Place de la Nation et sur les Quais.

A huit heures le cortège se mettra en marche dans l'ordre qui suit :

Un détachement de Cavalerie ,

Les Vétérans Nationaux ,

Les Vétérans de Garde Nationale ,

Un détachement de la Garde Nationale et de la Réserve ;

Un groupe formé de sexagénaires non compris dans les vétérans ; l'un d'eux portant la bannière où sont écrits ces mots : *Nous avons vu finir la tyrannie* ; au milieu d'eux sera porté le buste de *Franklin* ;

Un bataillon de la Garde Nationale , au milieu duquel sera portée la Bannière , où sont écrits ces mots ; *aux Victimes innombrables immolées par la tyrannie et le fanatisme , la postérité promet une éternelle vengeance.*

Un groupe formé par les Instituteurs , Professeurs et leurs Eléves , les Professeurs et Instituteurs , ayant à la main chacun une branche de lierre , un des Professeurs portant la Bannière , ayant ces mots : *Celui qui forme le cœur et l'esprit , devient un second père.* Un des Élèves portant la Bannière , ayant ces mots : *nous ne survivrons pas à la Liberté.* Au milieu du groupe sera porté le buste de *J. J. Rousseau.*

La première Division de la Garnison de Mayence , portant le Guidon tricolor , qui lui a été offert en signe de fraternité par les Citoyens d'Indre et Loire , marchera avec le second Bataillon de la Garde Nationale de Tours.

Un autre groupe formé des Membres de la Société Populaire, tenant des branches de chêne et ayant à sa tête la Bannière où sont ces mots : *vivre libre ou mourir.* Au milieu de ce groupe sera porté le buste de *Brutus.*

L'Artillerie.

La seconde Division de la Garnison de Mayence, marchera avec le troisième bataillon de la Garde Nationale.

Une partie de cette division et de ce bataillon marchera en haies.

Entre les deux haies marcheront les Représentans du Peuple, les Autorités constituées et les Chefs de la force armée ; les Membres des Autorités constituées, ayant à la main des branches de chêne, et les Chefs de la force armée, des branches de laurier. Devant ce groupe, précédé de la musique, sera portée la Bannière Républicaine et le Buste de *Pelletier.* Au milieu sera portée une Urne cinéraire entourée de flambeaux, accompagnée de deux Bannières tricolores, l'une ayant d'un côté ces mots : *à la mémoire de Jean-Baptiste Meûnier, chere à ses Camarades, chere à ses Concitoyens* ; de l'autre côté, ceux-ci : *ne suis-je pas trop heureux, je souffre pour ma patrie*, paroles de Jean-Baptiste Meûnier mourant ; l'autre Bannière ayant d'un côté ces mots : *à Jean-Baptiste Meûnier et aux guerriers morts comme lui pour la Liberté* ; de l'autre, ceux-ci : *les Peuples Libres ne savent honorer que les Vertus et les Talens.*

La troisième division de la garnison de Mayence marchera avec le quatrième bataillon de la Garde nationale.

Un dernier détachement de l'Armée de réserve, et un détachement de Cavalerie fermant la marche.

Le Cortège se mettra en marche par la rue de la Loi, la grande rue, le fauxbourg St. Pierre des corps, et passera par la rue de Langeais, devant la maison où est né Jean-Baptiste Meûnier. La porte de cette maison sera ornée de lauriers et de chênes: il y sera posé une inscription portant ces mots : *à la mémoire de Jean-Baptiste Meûnier, né en cette maison, le* 19 *Juin* 1754, *mort à Mayence le* 13 *Juin, L'an II de la République Françoise, Savant distingué, bon Général, vertueux Républicain, la Postérité reconnoissante.*

Le Cortège se rendra sur la place des Arts.

Les instituteurs, professeurs et élèves se rangeront vers l'arc triomphal qui sera dressé au portique du Musée : là il sera élevé un autel au génie.

Il y sera prononcé, par un des Professeurs de qui Jean-Baptiste Meûnier fut le disciple, un discours à l'honneur des talens et du génie de ce grand homme.

On exécutera une symphonie pendant laquelle les Professeurs viendront déposer sur l'autel la branche de lierre qu'ils auront à la main.

Le Cortège se rendra en marche par le portail de la Belle-Fontaine, la rue de la Sellerie, la rue de la Guerche, la place de la Justice et la rue des Fossés-St.-Martin, jusqu'à la place Victoire, où sera préparé un autel funèbre, avec des vases pour brûler des parfums.

Devant l'autel sera déposée l'urne cinéraire.

Une partie de la garnison de Mayence et de la garde nationale de Tours occupant le centre de la place, les chefs de la force armée s'avanceront autour de l'autel.

f 28

Un des Généraux montera à l'autel, et, après avoir répandu les parfums dans les vases, prononcera un discours à l'honneur des vertus militaires de Jean-Baptiste Meûnier et des Guerriers morts comme lui à la défense de la Liberté.

Il sera brûlé des parfums. La musique exécutera des airs guerriers.

Les Chefs de la force armée viendront déposer sur l'autel, leurs branches de laurier.

Le cortège se remettra en marche par la grande rue, et reviendra sur la Place de la Nation où sera préparé l'autel de la Patrie sur lequel sera élevé la statue de la Liberté.

Les Autorités constituées et la Société populaire se rangeront auprès de l'autel. Il sera prononcé par un membre de la Société populaire un discours en l'honneur des vertus civiques de Jean-Baptiste Meûnier.

La musique exécutant des airs civiques, les membres des Autorités constituées et de la Société populaire, viendront déposer sur l'autel, les branches de chêne qu'ils auront à la main.

La Municipalité de Tours demeure chargée de l'exécution de cette fête, pour laquelle il lui sera remis les fonds nécessaires sur les dépenses imprévues du Département.

Fait en Conseil-général, au Département d'Indre et Loire, le 24 Août 1793, l'an second de la République françoise, une et indivisible.

RIFFAULT, Président.

Chalmel, Secrétaire-Général.

A Tours, de l'Imprimerie d'Auguste Vauquer et Lhéritier, Imprimeurs du Département d'Indre et Loire.